



COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2016

=====

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 3 FEVRIER, A DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 28 janvier 2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt deux, sous la présidence de Monsieur CHEVREAU, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. CHEVREAU, Maire, M. LOREC, Mme LANGLAIS, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. DONATH, Mme KHALED, M. RUPP, Adjoints, Mme BARBAUT, Mme PEPIN, M. EL GHARIB, Mme DANWILY, M. VAN PRADELLES, M. DE LAMBILLY, Mme CLAUDIC, M. NICOLAS, M. HERTZ, M. LETTRON, Mme THIBAUT, Mme GUENEE, M. FORTIN, M. THELLIEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

ETAIENT REPRESENTES :

Mme SCHOELLER par M. DONATH, M. ANCELIN par M. LOREC, Mme LE JEAN par M. VAN PRADELLES, Mme WIRIATH par Mme LANGLAIS, Mme CORVEE-GRIMAULT par M. RUPP, Mme AWONO par Mme KHALED

Mme MAURICE, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 05
 M. HAYAR, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 07
 M. BEAUFILS, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 10
 M. THYSS, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 18
 Mme LE JEAN, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 40
 M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 59
 Mme CORVEE-GRIMAULT, absente à l'ouverture arrive à 20 heures 09

M. FORTIN quitte la séance à 20 heures 57 et donne pouvoir à Mme THIBAUT
 Mme PEPIN quitte la séance à 22 heures 10 et donne pouvoir à M. RUPP

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 28

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL A :

1. **DÉSIGNÉ** à l'unanimité M. VAN PRADELLES, en qualité de secrétaire de séance

PUIS LE MAIRE A RENDU COMPTE des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal le 11 avril 2014 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PUIS LE CONSEIL MUNICIPAL A :

I – FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. **PRIS ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) pour le budget 2016

II – SOLIDARITE CITOYENNETE ET SECURITE

1. **APPROUVÉ** avec 8 abstentions (M. LETTRON, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FORTIN, Mme THIBAUT, Mme GUENEE, M. THELLIEZ) la revalorisation annuelle des taxes et redevances funéraires

III- AMENAGEMENT URBAIN ET QUALITE DE VIE

1. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (M. LETTRON, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FORTIN, Mme THIBAUT, Mme GUENEE) le compte rendu financier annuel 2015 de la ZAC de la Bièvre
2. **APPROUVÉ** à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions effectuées par la commune sur l'année 2015

IV – DEVELOPPEMENT DURABLE, NUMERIQUE ET TRAVAUX

1. **APPROUVÉ** avec 3 voix contre (M. HERTZ, Mme THIBAUT, M. FORTIN) et 2 abstentions (Mme MAURICE, M. LETTRON) le projet de convention d'occupation du domaine public (AOT - Autorisation d'Occupation Temporaire) entre l'opérateur Stop&Work et la commune de Bourg-la-Reine, pour la mise en œuvre sur le territoire d'un espace de travail collaboratif ou télécentre, implanté sur le site de l'ancienne bibliothèque
2. **APPROUVÉ** à l'unanimité les transactions valant décompte général et définitif des marchés de Travaux de la médiathèque entre la ville et les entreprises attributaires des lots 2, 3, 4, 5, 7, 8, 13, 14, 15
3. **APPROUVÉ** avec 7 voix contre (M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FORTIN, Mme THIBAUT, Mme GUENEE, M. THELLIEZ) les conventions financières avec le SIPPAREC, pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et de Numéricâble, rue Cécile Vallet, rue de Dineur, rue Le Bouvier, rue Caroline, et de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public et de création de réseaux enterrés propres à la commune rue Le Bouvier

V – FAMILLE, PETITE ENFANCE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LOGEMENT

1. **APPROUVÉ** à l'unanimité la convention relative à la constitution et au fonctionnement de la maison de justice et du droit de Bagneux, Sceaux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses
2. **APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. THELLIEZ) l'avenant au Contrat Enfance et Jeunesse signé entre la Ville de Bourg-la-Reine et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine
3. **APPROUVÉ** avec 1 voix contre (M. THELLIEZ) les règlements intérieurs des crèches municipales actualisés

VI – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. **APPROUVÉ** avec 2 voix contre (Mme THIBAUT, M. FORTIN) et 3 abstentions (Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme GUENEE) l'augmentation des droits de place sur le marché d'approvisionnement de Bourg-la-Reine à compter du 1^{er} avril 2016

Fait à Bourg-la-Reine, le 4 février 2016,

Pour le Maire et par délégation,
Jacques DEBAILLEUL
Directeur Général des Services

